

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des Moyens et de
la Coordination des
Politiques Publiques

...
Bureau du Développement
Durable et des Affaires
Juridiques
...

Gap, le 04 AOUT 2016

Affaire suivie par : N. FERAUD-LATIL
Téléphone : 04.92.40.49.75
Télécopie : 04.92.40.48.79
Courriel : nathaly.feraud-latil@hautes-alpes.gouv.fr

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE REUNION

Objet Réunion RTE – Comité Stratégique

Date – Lieu Le 22 juillet 2016, à 10h, en Préfecture, Salle Jean Moulin

Présidence M. Philippe COURT, Préfet des Hautes-Alpes

Participants Elus :

(noms – services) M. Joël GIRAUD, Député des Hautes-Alpes

Mme Karine BERGER, Députée des Hautes-Alpes, assistée par M. Mickaël GUITTARD, Assistant Parlementaire, représentant

Mme Patricia MORHET-RICHAUD, Sénatrice des Hautes-Alpes

M. Marcel CANNAT, Vice Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, représentant M. Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental

M. Pierre DOUSSOT, Maire de Prunières,

M. Jean-Louis QUEYRAS, Maire de Saint Crépin

M. Victor BERENGUEL, Maire de Savines le lac,

M. Christian DURAND, Maire de Chorges, accompagné par M. Albert GALDI, adjoint au maire,

M. Yves LELONG, Maire de Saint Apollinaire,

M. Jacques GASQUET, Maire de Saint André d'Embrun,

M. Gustave BOSQ, Maire de Puy Saint Eusèbe,

M. Serge GIORDANO, Maire de Saint Martin de Queyrières,

Mme Valérie ROSSI, Maire de Puy Sanières,
M. Claude FABRE, adjoint au Maire de Chateauroux les Alpes,
M. J-P BONNET, adjoint au Maire de la Bâtie Neuve,
Mme Rose-Marie JOUSSELME, Maire de la Rochette,
M. Sébastien FINE, Maire de Villard Saint Pancrace.

Services de l'État :

Préfecture :

Mme Isabelle SENDRANE, Sous Préfète de Briançon

Mme Colette VIOUJAS, Directrice des Moyens et de la Coordination des Politiques Publiques (DMCPP)

Mme Carine RIBES, Chef du Bureau du Développement Durable et des Affaires Juridiques (BDDAJ)

Mme Nathaly FERAUD-LATIL (BDDAJ)

Direction Départementale des Territoires (DDT) :

M. Sylvain VEDEL, Directeur Départemental des Territoires

RTE :

Mme Laurence LESSARD, Directrice de projet RTE

M. Jean-Philippe BONNET, Délégué régional RTE

M. Michel LOTTE, chargé de concertation RTE

M. Jean-Yves SIGAUD, Chargé d'études concertation environnement RTE

Absents

Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA,

M. le Maire de Saint Clément sur Durance,

Mme le Maire d'Espinasses,

Mme le Maire d'Embrun,

M. le Maire de Champcella,

Mme le Maire de Rousset,

M. le Maire de Freissinières,

M. le Maire de La Roche de Rame,

Compte-rendu M. le préfet ouvre la séance et présente le comité stratégique RTE élargi.

Il laisse la parole à RTE qui présente le point d'avancement des travaux (power point).

1- Rappel du programme RTE

Mme Lessard rappelle l'ensemble du projet au moyen d'une cartographie.

M. Bonnet rappelle que c'est le seul projet en France pour lequel RTE fait un effort significatif pour supprimer ou éloigner des habitations les lignes aériennes. En tout ce sont plus de 200 km de lignes aériennes qui sont supprimées.

Mme Lessard indique que l'ensemble des autorisations administratives ont été délivrées, à l'exception de l'APO de P4, qui est en cours, la consultation des maires et des services s'est terminée la semaine dernière.

Elle présente les travaux en cours :

la ligne aérienne L'Argentière - Briançon :

- aménagement des pistes et plateformes pylônes
- réalisation des fondations
- assemblage des pylônes
- deux pylônes levés

la ligne aérienne L'Argentière – Serre-Ponçon :

- aménagement des pistes et plateformes pylônes
- coupe de bois
- assemblages des pylônes

la ligne aérienne Grisolles – Pralong :

- aménagement des pistes et plate formes pylônes
- coupes de bois
- réalisation des fondations
- assemblage des pylônes

la liaison souterraine Briançon – Serre-Barbin :

- 96 % du génie civil terminé, 80 % des câbles déroulés et 50 % des jonctions réalisées
- une passerelle pour passer la Guisane est en cours
- 2 sous-cœuvres conduisent à décaler la mise en service de 2 mois

la liaison souterraine L'Argentière – Mont-Dauphin :

- 50 % du génie civil terminé et 7 % des câbles déroulés

Postes électriques : Serre-Barbin, Briançon, L'Argentière et Mont-Dauphin

- avancement des projets conformément au planning

M. le Préfet demande aux participants s'il y a des questions sur les travaux en cours.

M. Joël GIRAUD demande si les nouveaux pylônes « Haute-Durance » seront bien mis en place conformément aux engagements.

RTE répond que 42 pylônes Haute-Durance seront bien installés dans les zones non boisées. Les forêts atténuent l'impact paysager des pylônes classiques. Au final, l'ensemble des pylônes installés correspondra à ce qui était prévu.

M. Marcel CANNAT précise que les travaux sur la route 1091 entre Briançon et La Salle les Alpes sont achevés, il souhaiterait qu'un suivi du revêtement soit effectué sur cette route à échéance d'un an.

M. le Maire de Prunières interpelle RTE sur le fait qu'un huissier aurait dû passer avant le début des travaux afin de réaliser un état des lieux des routes mais que personne n'est venu.

Mme Lessard s'engage à apporter une réponse sur ce sujet dans les meilleurs délais.

M. le Maire de Saint André d'Embrun explique que des pylônes « classiques » ont été posés alors qu'il était prévu l'installation de pylônes « Haute-Durance ».

Mme Lessard répond qu'il est bien prévu que ces pylônes soient remplacés par des pylônes de type « Haute-Durance ». La société qui devait les fabriquer a fait faillite, ils ont donc été recommandés auprès d'une autre société. RTE respectera bien ses engagements.

Concernant la fibre optique, le maire s'interroge, va-t-il y avoir des études sur la question ?

Mme Lessard affirme que le développement du haut débit sur les Hautes-Alpes est en cours de contractualisation. PACA THD va rechercher des opérateurs pour desservir le réseau.

M. Marcel Cannat intervient en précisant la volonté du Conseil Départemental de développer le très haut débit dans le Nord du département.

2-Suivi environnemental des travaux et mesures de compensation

Mme Carine RIBES rappelle que les arrêtés de déclaration d'utilité publique autorisant la réalisation du programme Haute-Durance prévoient expressément que le maître d'ouvrage met en œuvre les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) des impacts sur le milieu naturel lesquelles font l'objet d'un contrôle par le comité de suivi.

Installé par arrêté du 28 octobre 2015, ce comité a pour mission de suivre, lors de la phase opérationnelle du projet, le respect des engagements pris par RTE. Il s'est réuni le 04 novembre 2015 et le 22 juin 2016 et à vocation à se réunir une à deux fois par an pour s'assurer du bon déroulement des travaux prévus sur 5 ans.

Le suivi et le contrôle du programme de réalisation des travaux a fait l'objet d'un protocole opérationnel et coordonné, défini dans le cadre de la MISEN (Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature). L'État s'assure ainsi du respect des autorisations et de la réglementation applicables.

RTE a, de son côté, mandaté le bureau d'étude ECO-MED pour assurer le suivi écologique des travaux qui passe par :

- des réunions de sensibilisation avant travaux sur les engagements pris par RTE, leur modalités de mise en œuvre et les sanctions encourus en cas de non respect ;
- des audits préalables : repérage sur le terrain des enjeux avec le chef de chantier, marquage/mise en défens des zones à préserver, rappel des prescriptions, analyse de propositions d'adaptation ponctuelles du projet ;
- des audits de contrôle et d'évaluation des mesures ;
- une procédure de compte-rendu envoyés régulièrement à la DREAL.

Mme Ribes rappelle l'intérêt de l'ensemble de ces procédures de suivi et de contrôle qui a pu notamment se vérifier sur deux espèces :

► **L'Ibéris du Mont Aurouze** (plante herbacée à fleurs de couleur lilas – espèce protégée)

- une station définie en 2012 évitée et une station en expansion potentiellement impactée ayant conduit à un arrêt des travaux en 2015 au niveau des 2 pylônes concernés (P3, pylônes 4 et 5 situés sur l'Argentière la Bessée).
- un plan d'actions validé par la DREAL :
 - arrêt des travaux jusqu'à l'été 2016
 - étude précise de l'évolution de la population
 - analyse des possibilités d'évitement
 - choix d'une stratégie au regard des résultats, en concertation avec les Services de l'État.

Un inventaire complémentaire fait mi-juillet 2016 qui conduit au déplacement d'un pylône.

► **Le Circaète Jean-le-blanc** (rapace spécialisé dans la chasse aux reptiles – espèce protégée)

- l'observation, en mai 2016, d'une nouvelle aire de Circaète Jean-le-blanc sur la commune de Réotier à proximité de travaux de déboisement en cours a conduit à l'arrêt immédiat des travaux entre les pylône 47 et 52.

Un plan d'actions a été validé par l'ONCFS et la DDT :

- arrêt des travaux sur 500 m de part et d'autre de l'aire,
- vérification de l'effectivité de la reproduction en juin,
- maintien de l'arrêt de travaux jusqu'à mi-août si la reproduction est confirmée ou reprise des travaux dans le cas contraire.

Un inventaire complémentaire a eu lieu fin juin et un second est prévu en juillet afin de s'assurer de l'absence de ponte tardive.

Mme Ribes présente l'état d'avancement des mesures compensatoires fixées sur le délai de réalisation total du projet (5 ans) :

Pour les projets P1 et P2 :

C1 - Restauration et gestion d'une parcelle agricole pour la gagée des champs
Restauration d'anciennes parcelles agricoles au niveau du poste de Serre Barbin (2ha).

C2 – Restauration de la fonctionnalité de la ripisylve de l'île forestière de l'Estang
Reconnexion du boisement alluviale de la Durance (7 ha).

Pour les projets P3, P4, P5 et P6 :

C1 - Restauration de pelouses sèches à mésophile
Garantir le maintien des milieux ouverts et la biodiversité associée par le pastoralisme (30ha).

C2 - Restauration expérimentale des zones ouvertes remaniées – volet expérimental
Restaurer les milieux remaniés lors de travaux temporaires (pistes, plateformes) (13ha).

C3 - Mise en place de cultures à gibier
Créer et entretenir des cultures permettant le développement d'une entomofaune riche et abondante favorable aux oiseaux, aux reptiles et aux chiroptères (10ha).

C4 - Gestion conservatoire des habitats boisés
Mise en place d'îlots de sénescence en forêt privée (54ha).

C5 – Expertise des ouvrages d'art existants
Pérenniser les gîtes à chiroptères existants – établir un plan d'actions pour améliorer l'attrait des ouvrages peu ou non colonisés.

C6 – Restauration écologique d'un bas marais alcalin
Rétablir le fonctionnement initial (avant drainage) du bas-marais pour maintenir la population de Choin ferrugineux notamment (3127 m²).

C7 – Identification des points de conflits entre le réseau électrique existant et l'utilisation du territoire par les rapaces

Identification des points de mortalité pour l'espèce
Sécurisation du réseau (avisphère)
Un groupe de travail sera mis en place pour définir un protocole.

M. Préfet laisse la parole aux participants.

Aucune question n'étant posée sur le suivi environnemental du projet. M. le préfet donne la parole à Mme Lessard.

3- Mise en souterrain partielle Embrun – Serre-Ponçon (P7)

Mme Lessard rappelle l'engagement de RTE de réaliser cette mesure de compensation au programme et annonce que des études techniques sont en cours, une solution technique se dégage mais elle doit être affinée sur certains points précis.

En parallèle, les études environnementales et réglementaires sont lancées.

M. le Maire de Chorges demande à partir de quel point va être enfouie cette ligne, il souhaiterait qu'elle soit enfouie sur le site des Curattes.

Mme Lessard dit avoir bien entendu le souhait de M. le Maire de Chorges. Si cela est techniquement réalisable, elle précise que le site est situé en espace remarquable de la loi littoral, ce qui implique une analyse juridique sur la question réglementaire.

Mme le Maire de Puy Sanières s'interroge sur la coupure de la circulation sur le pont de Savines et une éventuelle déviation du flux automobile sur la route des Puy, qui est une route « fragile » et peut poser problème en hiver.

Mme Lessard assure qu'il n'y aura pas de coupure complète mais une circulation alternée. Les travaux ne seront pas programmés en hiver et en été. Ils s'étaleraient donc sur 1 an et demi. Pour le pont de Savines, il y aurait mise à une voie pendant un mois et quelques coupures totales pendant 15 nuits non consécutives.

M. Marcel Cannat est d'accord avec Mme le Maire de Puy Sanières, la route des Puy ne peut pas devenir une déviation.

M. le Maire de Savines estime qu'il faudrait mettre en place une déviation pour les poids lourds (cf ce qui a été fait pour les travaux du tunnel de La Bréole dans le 04).

4- Plan d'Accompagnement de Projet (PAP)

Mme Vioujas présente le PAP, qui est un outil inscrit dans le contrat de service public entre RTE et l'État. Il est mis en place, depuis plus de 20 ans, sur tous les projets éligibles conduits par RTE. Il représente 8 % du coût d'investissement des ouvrages aériens et est destiné à accompagner des projets de développements locaux et durables.

Pour le **projet Haute-Durance** le PAP est doté de **6,9 M€** répartis en trois tranches :

- 87 % soit **6 M€** pour la **tranche communale** répartis au prorata des investissements de lignes aériennes sur chacune des communes traversées.
- 11 % soit **800 K€** pour la **tranche « autre »** pour financer des projets ayant une influence directe ou indirecte sur les communes traversées. Cette tranche sera mobilisée sous forme d'appel à projets.
- 2 % soit **100 K€** pour la **tranche Crowdfunding**. Il s'agit d'un financement participatif via la plate-forme ULULE à destination de personnes physiques ou morales résidents dans le 05.

Une charte et un règlement administratif et financier, signé par le préfet de département le 20 novembre 2015 définissent les conditions de mise en œuvre du PAP.

Tout dossier de **demande de financement** au titre du PAP doit être **déposé** au secrétariat du PAP (RTE) et en préfecture auprès de la direction des moyens et de la coordination des politiques publiques.

Le dossier est alors **examiné** en termes de **complétude** puis d'**éligibilité** par un comité restreint qui recueille également l'**avis des services de l'État**. Le dossier est ensuite **présenté** en **comité technique** puis fait l'objet d'un passage en **comité de pilotage**, présidé par M. le Préfet, qui émet un **avis favorable ou non** à l'obtention des sommes PAP demandées.

En cas d'**avis favorable** le porteur de projet reçoit une **notification** de cet avis qui déclenchera l'établissement d'une **convention de financement** entre le porteur de projet et RTE qui versera les sommes validées.

Tous les projets doivent être **réalisés avant 2022**.

Le CAUE a été missionné par RTE pour **accompagner les porteurs de projet**.

L'échéancier fixé est le suivant :

Année 2015

Charte et règlement : signature le 20 novembre

Présentation du PAP aux grands élus et élus concernés : 18 décembre

Année 2016

Tranche communale

Réalisé :

- Comité technique : 13 juin
- Comité de pilotage : 7 juillet

Prévisionnel :

- Date limite de dépôt de dossiers : mi septembre
- Comité technique : mi novembre
- Comité de pilotage : début décembre

Tranche « Autre »

- Appel à projet : ouverture le 05/09 clôture le 15/11 (examen des dossiers en comités technique et de pilotage de début 2017)

Année 2017 (prévisions)

- Comités technique en février / juin / novembre
- Comités de pilotage en mars / juillet / décembre

M. le Préfet ajoute qu'il signifierait, par courrier, aux porteurs de projets, les résultats du comité de pilotage du 7 juillet 2016.

M. Joël Giraud demande quand les fonds seront débloqués.

RTE proposera à la signature des porteurs de projets une convention attributive des aides demandées au titre du PAP.

M. Bonnet rappelle que le PAP est un engagement pris par RTE pour les ouvrages aériens. Les fonds seront débloqués quand RTE aura une bonne visibilité sur les travaux aériens au regard des recours qui sont en cours.

Mme Karine Berger est étonnée de la réponse de RTE, qui laisse entendre que le déblocage des fonds serait lié au positionnement des élus.

M. le Préfet rappelle l'importance d'accompagner rapidement les premiers projets sur le territoire afin d'éviter que d'autres financements parallèles deviennent caduques, et pour soutenir l'activité économique de la filière construction. Il demande à l'entreprise RTE de débloquer rapidement les fonds prévus.

M. Bonnet demande aux communes ayant déjà des projets en cours si le fait d'attendre le mois d'octobre pour débloquer les fonds est acceptable.

Les maires présents sont favorables à cette échéance et M. le Préfet valide ce calendrier.

Mme Vioujas reprend la parole pour annoncer le prochain comité technique au mois de novembre et le comité de pilotage en décembre. L'appel à projets pour la 2eme tranche « autre » s'étendra sur la période du 5 septembre au 15 novembre. En tout état de cause, il faut que tous les projets aient été déposés en 2020.

M. le Maire de Prunières a une question : il souhaiterait déposer un dossier de mise en souterrain de son village mais ne sait pas si ce type de projet peut entrer dans le cadre du PAP. Il a eu plusieurs réponses et il s'interroge.

Mme Vioujas lui répond qu'il y a effectivement des discussions sur ce point, pour être éligible, il conviendrait que ce type de projet soit assorti d'un projet d'amélioration du cœur de village.

M. le Préfet demande au maire de présenter le dossier dans cette optique en incluant l'enfouissement des lignes dans le projet d'amélioration du village..

M. Bonnet estime qu'il faut étudier chaque dossier au cas par cas.

M. Giraud revient sur le fait que les dossiers doivent être déposés en 2020. C'est une année d'élection, pour lui, il serait préférable de choisir l'année 2019, pour faire un tour d'horizon enveloppés non consommés.

M. Bonnet ajoute que dans tous les cas l'argent du PAP doit être dépensé au plus tard deux ans après la fin des travaux, soit en 2022.

5- Retombées économiques locales

Mme Vioujas poursuit son intervention.

Créé, sous l'égide de la CCI, à l'occasion de la journée interentreprises du 13 décembre 2014, le **comité HDI** est composé des représentants des acteurs économiques et des services de l'Etat en charge de l'emploi. Il a pour vocation de **faciliter l'intervention des grands comptes et d'optimiser les retombées économiques du projet** de rénovation des lignes électriques de la Haute Durance mené par le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) sur le territoire, avec des effets induits significatifs sur l'emploi.

Pour cela, le comité HDI a au travers d'un questionnaire, fait un travail d'identification des entreprises locales possédant les spécifications, les savoir-faire et les certifications exigés par le chantier RTE.

L'analyse de ce questionnaire a permis de mesurer les écarts entre les compétences et qualifications actuelles et celles attendues et de mettre en place un programme d'actions (plan de formation, démarches de certification, etc.). Aujourd'hui les entreprises locales possèdent le socle de compétences nécessaires pour le chantier RTE et bien d'autres chantiers à venir.

Par ailleurs, le comité HDI a sondé les entreprises du secteur de l'hébergement afin d'identifier les établissements disposés à héberger les 300 ouvriers qui pourraient intervenir sur le chantier RTE.

A l'horizon 2020, fin estimé du chantier, RTE s'est engagé sur un montant de 30 millions d'€ de retombées économiques pour le département des Hautes-Alpes.

La mesure de cet engagement est réalisée par le comité HDI. En effet, toutes les entreprises locales travaillant sur le chantier RTE font remonter, périodiquement, leurs chiffres d'affaires réalisés dans le cadre de ce chantier.

Au 30/06/2016 on enregistre 12 370 499 € de retombées économiques cumulées depuis le début du chantier. Avec 4 M€ sur les premiers 6 mois de l'année 2016, le comité HDI est confiant sur une atteinte de l'objectif des 30€ d'ici la fin du projet. Il est à noter que les 6,9 M€ du PAP viendront également abonder le chiffre des retombées économiques.

Répartition par poste des 12 370 499€ :

- Sous-traitance : 58 % (deux entreprises émargent à plus de 2 M€ chacune : Allamano et Gaudy)
- Location de matériel : 16 %
- Fournitures : 10 %
- Emploi direct local : 8 %
- Divers (huissier, avocats, gardiennage etc .) : 6 %
- Hébergement – restauration : 2 %

L'activité économique générée par le chantier RTE depuis trois ans a dégagé **2,4 millions d'€ de TVA.**

L'emploi brut créé par le chantier RTE représente à ce jour **28,11 ETP** lissé sur 3 ans.

Au début du chantier c'était 60 ETP/jour qui travaillaient sur le chantier, aujourd'hui c'est 180 ETP et demain (a/c de septembre 2016) ce sera 300 personnes qui travailleront quotidiennement sur le chantier.

M. le préfet donne la parole aux participants.

Mme Lessard intervient pour rappeler que la démarche HDI fonctionne bien pour les entreprises locales.

M. Bonnet ajoute que le SYME 05, qui installe des bornes de recharge pour véhicules électriques, effectue actuellement un état de charge du réseau, mettant en évidence les pics d'utilisation, afin d'avoir une utilisation vertueuse de ces bornes.

M. Marcel Cannat demande où en sont les permis de construire pour les hangars hélicoptère et bobinage de Saint Crépin.

Mme Lessard explique que pour le hangar hélicoptère, il s'agissait d'un permis permanent alors que pour le hangar bobinage c'était un permis précaire.

RTE a demandé au maire de Saint Crépin d'annuler le permis permanent. Pour le hangar bobinage une demande de permis de construire précaire va être re-déposée.

M. Cannat s'interroge si les permis ne sont pas obtenus. Les travaux vont-ils se faire sur Saint Crépin ou ailleurs ?

Mme Lessard estime qu'il faudra peut être revoir le lieu de l'emplacement de ces hangars.

6- Eléments de communication sur le projet

RTE distribue en séance la lettre aux riverains qui a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres du département.

Le site internet est en cours de refonte et RTE est très présent sur les réseaux sociaux. Un livret d'information est en cours de finalisation, il permettra de donner une information générale sur le projet et de clarifier les sujets qui font débat.

Mme Lessard rappelle que RTE peut venir donner des informations aux administrés.

M. le Maire de Chorges demande quand seront connues les dates des travaux pour P6 car les agriculteurs doivent mettre en pâturage leurs champs.

Mme Lessard précise que les travaux se feront au mois d'août.

M. Sigaud rappelle l'adaptation aux secteurs pastoraux et ajoute que les agriculteurs seront informés par sms (hebdomadaire), pour signaler l'activité des hélicoptères.

M. le maire de Saint Martin de Queyrières intervient pour faire part d'un conflit qu'il rencontre avec l'ONF. En effet, les services de l'ONF lui demandent de payer 10 % sur les bois en gardiennage alors que RTE a déjà payé l'ONF pour marquer les arbres.

Mme la Sous-Préfète lui répond qu'il a bien été payé pour la vente du bois.

Le maire estime qu'il n'a rien demandé, il a reçu 135 000 € et ne comprend pas pourquoi il devrait reverser 10 % à l'ONF.

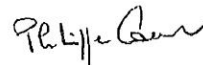
M. le Préfet lui indique qu'une réponse sera apportée sur cette question après concertation avec l'ONF.

M. le maire de Puy Saint Eusèbe constate que 19 pylônes seront implantés sur sa commune contre 6 actuellement. Il indique que les plans reçus en mairie sont peu visibles (format A4) et que les périmètres de protection de captages n'ont pas été positionnés.

M. le préfet clôture le comité stratégique et signale que le prochain aura lieu en fin d'année 2016.

Signature

Le Préfet,



Philippe COURT

diffusion

tous les participants